

Madame BLAZI Martine

835, rue du Fort

AGNAC

12 300 FLAGNAC

Tél : 0637545995

E-mail : nuage.blanc@orange.fr

Agnac, le 29 avril 2025

Just le 8/5/2025

Romain,

Je t'adresse le document relatif au fermage
d' Escaroutat pour l'année 2024/2025

Voici donc le détail des charges en ce qui concerne le
loyer ainsi que le foncier 2024.

En ce qui concerne les charges foncières 2024

- Foncier Commune : $1/5^{\text{ème}}$ de 237 = 47,40
- Chambre d'Agriculture : $1/2$ de 64 = 32 soit 79,40€
pour l'ensemble de la propriété,
- $79,40 : 717,33 = 0,110$
- $0,110 \times 276,80 = 30,44$

Concernant le loyer 2024/2025, l'augmentation de
l'indice de fermage ayant été fixé préfectoralement à
+5,23%, le loyer est porté à : 592,57 €

- Par ailleurs, j'ai reçu un courrier des impôts
concernant des dégrèvements consécutifs au gel tardif
et à la pluviométrie du printemps dont le montant
s'élève à 24,64€ pour tes parcelles (voir en PJ)

TOTAL : 30,44 + 592,57 - 24,64 = 598,37€, payable

à terme échu au 1er mai 2025.

LOYER EN LIQUIDE DE LA PARCELLE AO54

Comme écrit le 30/04/2018 en annexe du bail, le loyer de cette parcelle
est fixé à 130€ sans augmentation, ni taxes.

Il est payable en liquide.

LOYER TOTAL : 598,37 + 130 = 728,37€

En te souhaitant une bonne réception, reçois ainsi que
toute ta famille, l'expression de mes meilleurs sentiments,

Martine.